

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1446 5 juin 2014

SOMMAIRE

Actival Partners S.A	Fabso S.ar.l.	. 69362
Adfinance-Immolux S.A 69396	GDI Holding S.A	. 69406
Alteo S.A69403	Gelateria La Gondola S.à r.l	. 69401
Apollo Vicalvaro S.à r.l 69396	Globus International S.A	. 69363
Apulia S.A69396	Good Impression Consultancy Services S.à	
Arlington Investments S.à r.l 69396	r.l	. 69364
Arlington Investments S.à r.l 69408	Göta Re S.A	. 69362
Banque de Luxembourg69397	Greensill Capital SCF 1 SA	. <mark>69362</mark>
BAPI S.A	HAPOGA	. <mark>69362</mark>
Belalux S.à r.l69364	hf integral	. 69363
Besch Da Costa Architectes S.à r.l 69378	HP Investmentfund-FIS	. 69363
Betvest S.à r.l	Impala S.A., SPF	. <mark>6937</mark> 4
Bicafé Luxembourg s.à.r.l 69397	KTP Invest S.A	. <mark>6937</mark> 8
Bois du Cerf Property S.A 69397	Lunar Greenock S.à r.l	. <mark>6937</mark> 1
Brandenburg Properties 4 S.à r.l 69364	Lunar Office S.à r.l	. <mark>6937</mark> 9
Brecton Investments S.A 69395	Professional Beauty Services S.A	. 69395
Brown Brothers Harriman (Luxembourg)	SB International S.à r.l	. <mark>6940</mark> 4
S.C.A 69404	SE Investmentfund-FIS	. 69403
Bruce Properties S.à r.l69404	Servais S.A	. 69402
CB CERATIZIT Luxembourg S.A 69398	Silicon Cap S.A	. 69407
CLCC S.A	SMSC Trading	. 69403
Crèche Zoé et Soso Sàrl69383	VPS Group S.à r.l	. 69402
Europumana C A 40400		



HAPOGA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 11, rue Nicolas Brücher.

R.C.S. Luxembourg B 143.189.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049165/9.

(140056058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Göta Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.444.

Le siège social de Marsh Management Services Luxembourg S.A. (RCS Luxembourg B 8801) est situé au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014049150/10.

(140055732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Fabso S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.574.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FABSO S.àr.I.

Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014050498/12.

(140057725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Greensill Capital SCF 1 SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.998.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 1 er avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;
 - confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Shehzaad Atchia;
 - * Monsieur Erik van Os;
 - * Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour la Société

Frik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014050516/23.

(140057441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.



hf integral, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1935 Luxembourg, 9, rue des Ligures.

R.C.S. Luxembourg B 129.995.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Fiduciaire WBM Experts comptables et fiscaux Signature

Référence de publication: 2014049168/13.

(140056248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Globus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 41.397.

EXTRAIT

Par Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 avril 2014, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Maître Robert REICHERTS a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 avril 2014; et
- Monsieur David MAGENTA ELISCHAKOV, né le 9 Janvier 1971 à Tbilissi en Géorgie, demeurant au BLD du Jubile 27/9, 1080 Bruxelles (Belgique) est nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Maître Robert REICHERTS avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049153/17.

(140056223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

HP Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.200.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der HP Investmentfund - FIS die am 13. März 2014 in Munsbach stattfand:

- 1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der HP Investmentfund FIS für das am 30. September 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:
 - Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
 - Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
 - Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)
- 2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l. wieder zum Wirtschaftsprüfer der HP Investmentfund FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der HP Investmentfund FIS für das am 30. September 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. März 2014.

Für HP Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014049172/24.

(140056321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.



Belalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048981/10.

(140056363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Brandenburg Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.889.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014048976/12.

(140056215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Good Impression Consultancy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.833.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of March

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mr. Gary HESS, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on March 19 th , 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name Good Impression Consultancy Services S.à r.l." (hereafter the "Company").
- **Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to



other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.



The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.
- Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders.

In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.



Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st , 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Travis Management S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.234

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Monsieur Gary HESS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 19 mars 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 ^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.



- **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Good Impression Consultancy Services S.à r.l." (ci-après "La Société").
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.



Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom.

Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

- Art. 15. Procès-verbaux Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président. Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.
- Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.
- Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.



Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Résolutions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Travis Management S. A., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.234

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Gary HESS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 mars 2014. Relation: DIE/2014/4100. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049143/363.

(140055961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Lunar Greenock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.798.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 185.037.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of March,

before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Greenock S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.037 (the Company). The Company was incorporated on 11 February 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and its articles of association were amended for the last time on 17 March 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Franz Kerger, avocat, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 13,000 (thirteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entirety of the share capital of the Company of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) are duly represented at the Meeting;
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- (a) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) by an amount of GBP 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand pound sterling) to an amount of GBP 1,798,000 (one million seven hundred ninety-eight thousand pound sterling) by the issuance of 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand) ordinary shares of the Company with a par value of GBP 1 each.
- (b) Subscription by the Sole Shareholder to the new shares referred to in item (a) via a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.
- (c) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (a) above.
- (d) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:



First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand pound sterling) from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling), represented by 13,000 (thirteen thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to an amount of GBP 1,798,000 (one million seven hundred ninety-eight thousand pound sterling), represented by 1,798,000 (one million seven hundred ninety-eight thousand) ordinary shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, via the issuance of 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand) new ordinary shares, having a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each (the New Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand) New Shares having a nominal value of GBP 1 each, and to fully pay their subscription price, by means of a contribution in kind of a receivable (the Receivable) of the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of GBP 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand pound sterling).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 17 March 2014 on behalf of the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at one million seven hundred ninety-eight thousand pound sterling (GBP 1,798,000.-), represented by one million seven hundred ninety-eight thousand (1,798,000) shares in registered form, having a nominal value of one pounds sterling (GBP 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 3,100.- (three thousand one hundred Euro).

The amount of GBP 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand pound sterling) corresponds to the amount of EUR 2,129,714.17 (two million one hundred twenty-nine thousand seven hundred fourteen Euro and seventeen Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM dated 18 March 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,



s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Greenock S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185.037 (la Société). La Société a été constituée le 11 février 2014 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 17 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Franz Kerger, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des 13.000 (treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à 13.000 GBP (treize mille livres sterling) sont dûment représentées à l'Assemblée;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- (a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling) par un montant de GBP 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille livres sterling) pour le porter à un montant de GBP 1.798.000 (un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille livres sterling) par voie d'émission de 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.
- (b) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (a) ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.
 - (c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.
 - (d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus II. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille) pour le faire passer de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling), représenté par 13.000 (treize mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling), à un montant de GBP 1.798.000 (un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille livres sterling), représenté par 1.798.000 (un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling), par voie d'émission de 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 1.785.000 (un million sept cent quatrevingt-cinq mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance (la Créance) d'une valeur totale de GBP 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille livres sterling).

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 17 mars 2014 pour le compte de l'Associé Unique (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le



compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille livres sterling (GBP 1.798.000,-), représenté par un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille (1.798.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR3.100.- (trois mille cents Euros).

La somme de GBP 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille) correspond à la somme de EUR 2.129.714,17 (deux millions cent vingt-neuf mille sept cent quatorze Euros et dix-sept Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 18 mars 2014.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. LAC/2014/13985. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049240/177.

(140056117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Impala S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.816.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

D.A.L. Holding S.A., SPF, société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 17995,

laquelle comparante est ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing lui délivrée en date du 27 mars 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 ^{er} . Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «IMPALA S.A., SPF» (ciaprès la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.



- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.
 - Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après.

- **Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:
 - d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
 - d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
 - accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le troisième jeudi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.



Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.



Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre.
- Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- Art. 20. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération du capital social

Toutes les mille (1.000) actions ont été souscrites par D.A.L. Holding S.A., SPF, préqualifiée.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euros (1.600,- €).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:



G.T. Fiduciaires S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121820,

représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:
- G.T. Experts Comptables S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 121917.
 - 4.- Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.
 - 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Echternach, le 01 avril 2014. Relation: ECH/2014/631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 avril 2014.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Référence de publication: 2014049191/205.

(140055770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Besch Da Costa Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 12, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 125.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048982/10.

(140056356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

KTP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.507.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2014049225/11.

(140056103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Actival Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 107.099.

Nous vous informons par la présente de la démission de la société Zimmer & Partners S.A. (anciennement Zimmer & Partners S.à r.l.) dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.099, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Activai Partners S.A avec effet au 5 mars 2014.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014050293/14.

(140057428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.



Lunar Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.645.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 182.676.

In the year two thousand and fourteen, the eighteenth day of March, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lunar Office S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of GBP 13,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.676 (the Company).

The Company was incorporated on 20 November 2013 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 240, on 27 January 2014, and its articles of association were amended for the last time on 17 March 2014 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Lunar JV Finance Limited, a company incorporated in Jersey with registration number 115055, whose registered office is at Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Franz Kerger, avocat, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2014,

The proxies from the appearing party, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares of the share capital of the company, i.e., one thousand two hundred (1,200) shares of class A (the Class A Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class B (the Class B Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class C (the Class C Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class E (the Class E Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class F (the Class F Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class G (the Class G Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class I (the Class I Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class I (the Class I Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class I (the Class I Shares), one thousand two hundred (1,200) shares of class I (the Class K Shares);
 - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- (a) Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling) by an amount of GBP 2,632,000 (two million six hundred thirty-two thousand pound sterling) to an amount of GBP 2,645,000 (two million six hundred forty-five thousand pound sterling) by the issuance of 141,000 (one hundred forty-one thousand) Class A Shares, 115,500 (one hundred fifteen thousand five hundred) Class B Shares, 50,500 (fifty thousand five hundred) Class C Shares, 130,500 (one hundred thirty thousand five hundred) Class D Shares, 156,000 (one hundred fifty-six thousand) Class E Shares, 540,500 (five hundred forty thousand five hundred) Class F Shares, one hundred ninety-six thousand (196,000) Class G Shares, 100,500 (one hundred thousand five hundred) Class H Shares and 141,000 (one hundred forty-one thousand) Class I Shares, 271,500 (two hundred seventy-one thousand five hundred) Class J Shares and 789,000 (seven hundred eighty-nine thousand) Class K Shares with a par value of GBP 1 each.
- (b) Subscription by the Sole Shareholder to the new shares referred to in item (a) via a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.
- (c) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the share capital increase under item (a) above.
- (d) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase.
 - III. after deliberation the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 2,632,000 (two million six hundred thirty-two thousand pound sterling)

so as to bring it from its current amount of GBP 13,000 (thirteen thousand pound sterling), represented by one thousand two hundred (1,200) Class A Shares, one thousand two hundred (1,200) Class B Shares, one thousand two hundred (1,200) Class D Shares, one thousand two hundred (1,200)



Class E Shares, one thousand two hundred (1,200) Class F Shares, one thousand two hundred (1,200) Class G Shares, one thousand two hundred (1,200) Class I Shares, one thousand two hundred (1,200) Class I Shares, one thousand two hundred (1,200) Class J Shares and one thousand (1,000) Class K Shares, having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

to an amount of GBP 2,645,000 (two million six hundred forty-five thousand pound sterling), having a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each,

via the issuance of 141,000 (one hundred forty-one thousand) Class A Shares, 115,500 (one hundred fifteen thousand five hundred) Class B Shares, 50,500 (fifty thousand five hundred) Class C Shares, 130,500 (one hundred thirty thousand five hundred) Class D Shares, 156,000 (one hundred fifty-six thousand) Class E Shares, 540,500 (five hundred forty thousand five hundred) Class F Shares, one hundred ninety-six thousand (196,000) Class G Shares, 100,500 (one hundred thousand five hundred) Class H Shares and 141,000 (one hundred forty-one thousand) Class I Shares, 271,500 (two hundred seventy-one thousand five hundred) Class J Shares and 789,000 (seven hundred eighty-nine thousand) Class K Shares, having a par value of GBP 1.- (one pound sterling) each (the New Shares).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and the full payment of the subscription price of the New Shares, as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the 2,632,000 (two million six hundred thirty-two thousand) New Shares having a nominal value of GBP 1 each, and to fully pay their subscription price, by means of a contribution in kind of a receivable (the Receivable) of the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of GBP 2,632,000 (two million six hundred thirty-two thousand pound sterling).

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by a certificate issued on 17 March 2014 on behalf of the Sole Shareholder (the Certificate).

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as well as to any formalities in connection therewith.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that the English version of the articles of association shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at two million six hundred forty-five thousand pound sterling (GBP 2,645,000.-), represented by one hundred forty-two thousand two hundred (142,200) shares of class A (the Class A Shares), by one hundred sixteen thousand seven hundred (116,700) shares of class B (the Class B Shares), by fifty-one thousand seven hundred (51,700) shares of class C (the Class C Shares), by one hundred thirty-one thousand seven hundred (131,700) shares of class D (the Class D Shares), by one hundred fifty-seven thousand two hundred (157,200) shares of class E (the Class E Shares), by five hundred forty-one thousand seven hundred (541,700) shares of class F (the Class F Shares), by one hundred ninety-seven thousand two hundred (197,200) shares of class G (the Class G Shares), by one hundred one thousand seven hundred (101,700) shares of class H (the Class H Shares), by one hundred forty-two thousand two hundred (142,200) shares of class I (the Class I Shares), by two hundred seventy-two thousand seven hundred (272,700) shares of class J (the Class J Shares) and by seven hundred ninety thousand (790,000) shares of class K (the Class K Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, the Shares, and each individually a Share) in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Estimates of costs - Valuation

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 3,200.-

The increase of capital is valued at EUR 3,139,949.68.-



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lunar Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 13.000 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 182.676 (la Société).

La Société a été constituée le 20 novembre 2013 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 240, daté du 27 janvier 2014 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, daté du 17 mars 2014, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Lunar JV Finance Limited, une société constituée d'après les lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE et enregistrée sous le numéro 115055 (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Franz Kerger, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que les Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société, soit mille deux cents (1.200) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), mille deux cents (1.200) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), mille deux cents (1.200) parts sociales de Classe C (les Parts Sociales de Classe C), mille deux cents (1.200) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), mille deux cents (1.200) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), mille deux cents (1.200) parts sociales de Classe F), mille deux cents (1.200) parts sociales de Classe G (les Parts Sociales de Classe G), mille deux cents (1.200) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), mille deux cents (1.200) parts sociales de Classe I), mille deux cents (1.200) parts sociales de Classe I), mille deux cents (1.200) parts sociales de Classe K (les Parts Sociales de Classe K);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (a) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling) par un montant de GBP 2.632.000 (deux millions six cent trente-deux mille livres sterling) pour le porter à un montant de GBP 2.645.000 (deux millions six cent quarante-cinq mille livres sterling) par voie d'émission de cent quarante-et-un mille (141.000) Parts Sociales de Classe A, cent quinze mille cinq cents (115.500) Parts Sociales de Classe B, cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Classe C, cent trente mille cinq cents (130.500) Parts Sociales de Classe D, cent cinquante-six mille (156.000) Parts Sociales de Classe E, cinq cent quarante mille cinq cents (540.500) Parts Sociales de Classe F, cent quatre-vingt-seize mille (196.000) Parts Sociales de Classe G, cent mille cinq cents (100.500) Parts Sociales de Classe H, cent quarante-et-un mille (141.000) Parts Sociales de Classe I, deux cent soixante-et-onze mille cinq cents (271.500) Parts Sociales de Classe J ainsi que sept cent quatre-vingt-neuf mille (789.000) Parts Sociales de Classe K, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.
- (b) Souscription aux nouvelles parts sociales mentionnées au point (a) ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.
 - (c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus.
 - (d) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de GBP 2.632.000 (deux millions six cent trente-deux mille livres sterling)



pour le faire passer de son montant actuel de GBP 13.000 (treize mille livres sterling), représenté par mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe A, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe B, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe B, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe B, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe E, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe G, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe G, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe H, mille deux cents (1.200) Parts Sociales de Classe J ainsi que mille (1.000) Parts Sociales de Classe K, ayant chacune une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling),

à un montant de GBP 2.645.000 (deux millions six cent quarante-cinq mille livres sterling),

par voie d'émission de cent quarante-et-un mille (141.000) Parts Sociales de Classe A, cent quinze mille cinq cents (115.500) Parts Sociales de Classe B, cinquante mille cinq cents (50.500) Parts Sociales de Classe C, cent trente mille cinq cents (130.500) Parts Sociales de Classe D, cent cinquante-six mille (156.000) Parts Sociales de Classe E, cinq cent quarante mille cinq cents (540.500) Parts Sociales de Classe F, cent quatre-vingt-seize mille (196.000) Parts Sociales de Classe G, cent mille cinq cents (100.500) Parts Sociales de Classe H, cent quarante-et-un mille (141.000) Parts Sociales de Classe I, deux cent soixante-et-onze mille cinq cents (271.500) Parts Sociales de Classe J ainsi que sept cent quatre-vingt-neuf mille (789.000) Parts Sociales de Classe K, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Seconde résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire à toutes les 2.632.000 (deux millions six cent trente-deux mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, et libérer intégralement leur prix de souscription au moyen d'un apport en nature d'une créance (la Créance) d'une valeur totale de GBP 2.632.000 (deux millions six cent trente-deux mille livres sterling).

L'évaluation de la Créance apportée à la Société est attestée par un certificat émis le 17 mars 2014 pour le compte de l'Associé Unique (le Certificat).

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que toute formalité en relation avec ce point.

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent quarante-cinq mille livres sterling (GBP 2.645.000.-), représenté par cent quarante-deux mille deux cents (142.200) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), cent seize mille sept cents (116.700) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), cinquante-et-un mille sept cents (51.700) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), cent trente-et-un mille sept cents (131.700) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), cent cinquante-sept mille deux cents (157.200) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), cinq cent quarante-et-un mille sept cents (541.700) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), cent quarre-vingt-dix-sept mille deux cents (197.200) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), cent un mille sept cents (101.700) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), cent quarante-deux mille deux cents (142.200) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), deux cent soixante-douze mille sept cents (272.700) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J) ainsi que sept cent quatre-vingt-dix (790.000) parts sociales de classe K (les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe I (les Parts Sociales de Classe I), ayant chacune une valeur no
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»



Estimation des frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 3.200.-

L'augmentation de capital est évaluée à EUR 3.139.949,68.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. LAC/2014/13978. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049245/241.

(140056182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

CLCC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 148.949.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2014

Messieurs Freddy Bracke et Michel Jadot sont renommés administrateurs.

Monsieur Jozef Adriaens, Administrateur de société, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange, est nommé administrateur.

Madame Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014049683/17.

(140057227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Crèche Zoé et Soso Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 104, rue de Cessange. R.C.S. Luxembourg B 162.720.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 31 mars 2014 que:

Suite à la démission de Madame Fanny SANCHEZ de son poste de Gérant, l'Assemblée nomme en remplacement au poste de Gérant avec effet au 1 er avril 2014 et ce pour une durée indéterminée:

- Madame OUBECHOU Farida, née le 7 juillet 1969 à Thionville (France), demeurant 178 Grand Rue F-57190 Florange (France), au poste de Gérante Technique.
- Monsieur BODARD David, Vincent, né le 4 avril 1979 à Thionville (France), demeurant 6 Boucle des Frères Lumière F-57100 Thionville (France), au poste de Gérant Administratif.

La société pourra être engagée par la signature individuelle de chacun des Gérants.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014050382/19.

(140057634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.



Betvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 185.906.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-eighth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

Mr João Luís DA FONSECA FERREIRA, company director, born in C Se Nova/Coimbra (Portugal), on 21 May 1980, residing professionally at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

here represented by:

Mrs Françoise Prévost, employee, residing professionally at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

by virtue of a proxy given to her under private seal given to her in Munsbach, on 25 March 2014,

which proxy after been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The same appearing person, through his proxy holder, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" as follows

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "BETVEST S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Munsbach, Municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Municipality of Schuttrange by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.



It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art.9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.



The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

- **Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.



Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.



The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.



Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed	Number	Amount
	Capital	of Shares	Paid in
Mr João Luis DA FONSECA FERREIRA, prenamed;	12'500 EUR	12'500	12'500 EUR
Total	12'500 EUR	12'500	12'500 EUR

The amount of twelve thousand five hundred euros (12'500.- EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euros.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Resolutions of the sole shareholder First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

Mr João Luís DA FONSECA FERREIRA, company director, born in C Se Nova/Coimbra (Portugal), on 21 May 1980, residing professionally at 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

In accordance with article ELEVEN (11) of said articles of incorporation, the Company will only be bound towards third parties by the sole signature of its single manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-huit mars.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché du Luxembourg).

a comparu:

Monsieur João Luís DA FONSECA FERREIRA, administrateur de société, né à C Se Nova/Coimbra (Portugal), le 21 mai 1980, demeurant professionnellement au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

ici représenté par:

Madame François Prévost, employée privée, demeurant professionnellement au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Munsbach, le 25 mars 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, par le biais de sa mandataire, a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.



Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «BETVEST S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Commune de Schuttrange par une décision des Gérants. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.



La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

- **Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou encore par la signature individuelle de chaque Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie



B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.



Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.



Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital	Nombre	Montant
	souscrit	de parts sociales	libéré
Monsieur João Luis DA FONSECA FERREIRA, prénommé;	12'500 EUR	12'500	12'500 EUR
Total	12'500 EUR	12'500	12'500 EUR

Le montant de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2014.



Résolutions de l'associé unique Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer la personne suivante pour une période indéterminée:

Monsieur João Luís DA FONSECA FERREIRA, administrateur de société, né à C Se Nova/Coimbra (Portugal), le 21 mai 1980, demeurant professionnellement au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

En conformité avec l'article ONZE (11) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la mandataire de la personne comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. PREVOST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1 ^{er} avril 2014. Relation: EAC/2014/4638. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014050355/616.

(140057300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Brecton Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.338.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et dit que les frais sont charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2014050367/16.

(140057476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Professional Beauty Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.163.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 20 novembre 2013

Le mandat de commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société «AUDIEX S.A.», avec siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 65469.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2018, à savoir l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2014050036/16.

(140057245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Apollo Vicalvaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 89.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er avril 2014.

Référence de publication: 2014049581/10.

(140056780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Adfinance-Immolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 176.732.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22.03.2014 que:

- La démission de Monsieur Patrick Colinet, né le 09.06.1968 à Verviers (Belgique) et demeurant à L-2270 Luxembourg, 8, rue d'Orval, de sa fonction d'administrateur de catégorie B avec effet au 22.03.2014 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.04.2014.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014049569/14.

(140057195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Arlington Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 162.199.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2014

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

ARLINGTON INVESTMENTS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014049584/14.

(140056985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Apulia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin. R.C.S. Luxembourg B 148.212.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am Firmensitz ausserordentlich am 27. März 2014 um 10.00 Uhr

Frau Jeanne VAN PRAET, wohnhaft in Romain Pauwstraat 36, B - 2170 Merksem, legt am heutigen Tag ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied nieder.

An ihrer Stelle wird Frau Marchje W. KOSTER, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), beruflich wohnhaft in 7, Route du Vin, L - 5401 Ahn, einstimmig zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt. Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014049582/16.

(140056455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Bois du Cerf Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.093.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOIS DU CERF PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2014048990/10.

(140056287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Bicafé Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 1-3, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 48.797.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048984/10.

(140055659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

Les comptes annuels de la BANQUE DE LUXEMBOURG, arrêtés au 31 décembre 2013 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 25 mars 2014, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Benoît Elvinger

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014049611/14.

(140057004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

BAPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 27, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 170.488.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal en date du 31 mars 2014, du conseil d'administration extraordinaire de la société anonyme BAPI s.a, établie et ayant son siège social au 52, rue de l'Alzette, L-4010 Esch/Alzette inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 488 que:

Résolution 1:

GSL Révision, établie et ayant son siège social au 7, rue Portland L-4281 Esch/Alzette est remplacé par LG Management, comme commissaire aux comptes, établie et ayant son siège social au 7, rue Portland L-4281 Esch/Alzette, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156. 639, avec effet immédiat, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2020.

Résolution 2:

Le Siège social de la société est transféré au 27, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour BAPI SA.

Référence de publication: 2014049613/20.

(140057169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem. R.C.S. Luxembourg B 155.975.

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of March, at 16.00 o'clock Before Us Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of CB CERATIZIT LUXEMBOURG SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at L-8323 Mamer, 101, route de Holzem, registered with the Luxembourg trade and companies register (the Company) under the number B 155.975.

The Company was incorporated on 01 October 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Official Gazette Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2461 of 15 th November 2010

there appeared:

1) Ever Spring International Holdings Ltd, a company duly incorporated under the laws of the Hong Kong, established and having its registered office at 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, represented by its director, Mrs Huei Hua Liao,

also referred to as «Category A shareholder»,here represented by:

Mr. Gerhard KERCKHOFF, employee, professionally residing in Mamer,

by virtue of a proxy under private seal on March 7, 2014 that, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this minute.

2) CERATIZIT S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 101, route de Holzem, L-8232 Mamer (Registre de commerce de Luxembourg B 4610),

also referred to as «Category B shareholder»,

here represented by:

Mr. Gerhard KERCKHOFF, employee, professionally residing in Mamer,

by virtue of a proxy under private seal on March 7, 2014 that, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this minute.

together hereafter «the Shareholders».

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to change the denomination of the registered capital of CB CERATIZIT Luxembourg SA from Euro ("EUROS") to American Dollars ("USD") from March 1 st , 2014 onwards. The current capital of CB CERATIZIT Luxembourg SA being at EUR 54.500.000 (fifty-four million five hundred thousand EUROS) and the exchange rate being found per 28.02.2014 at USD 1.3813 (American Dollar one//three-eight-one-three) for 1 (one) Euro, that shall be binding among the parties as they hereby decide, the equivalent in American Dollar is USD 75.280.850,00 (American Dollars seventy-five million two hundred eighty thousand eight hundred and fifty). In order to bring the capital amount to USD 75.300.000,00 (American Dollars seventy-five three hundred thousand), it is further resolved to increase the capital by USD 19.500,00 (American Dollars nineteen thousand five hundred) by way of issuance of a number of 70 (fifty) new shares of the Company, without nominal value; of which 35 (thirty-five) will be category A shares and 35 (thirty-five) shares will be category B shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Shareholders prenamed, declare through their respective representative to subscribe to the 70 (seventy) new shares without nominal value of which Ever Spring International Holdings Ltd subscribes to all the 35 (thirty-five) new category A shares and CERATIZIT S.A. subscribes to all the 35 (thirty-five) new category B shares, and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to USD 19.500 (nineteen thousand five hundred American Dollars).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned Notary by the presentation of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank accounts.

Second resolution

Pursuant to the above change of the denomination of the registered capital and the capital increase, the Shareholder resolves to amend the Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:



" **Art. 5.** The subscribed corporate capital amounts to USD 75.300.000 (American Dollars seventy-five million three hundred thousand) represented by 272.570 (two hundred seventy-two thousand five hundred and seventy) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up, of which 136.285 (hundred thirty-six thousand two hundred and eighty-five) shares are category A shares and 136.285 (hundred thirty-six thousand two hundred and eighty-five) are category B shares".

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated, with reservation of all rights, to be approximately EUR 7.000,- and will be at charge of the Company.

Nothing else being on the agenda and no further requests raised, the Meeting was closed at 4.30 p.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Capellen, on the date stated above.

The document having been read aloud and the person present and the notary public signed the original deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendvierzehn, dem achtzehnten März, um 16.00 Uhr,

vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, wird eine außerordentliche Versammlung des Aktionärs (die Versammlung) der CB CERATIZIT LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Sitz in L-8323 Mamer, 101, route de Holzem, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 155.975, gegründet gemäß Urkunde vom 01. Oktober 2010, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitze in Sanem, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (die Gesellschaft) Nummer 2461 vom 15. November 2010,

sind erschienen:

1) Ever Spring International Holdings Ltd, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen von Hong Kong, mit Gesellschaftssitz in 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, handelnd durch ihre Geschäftsführerin, Mrs. Huei Hua Liao,

auch hiernach benannt als "Aktionär der Kategorie A",

hier vertreten durch:

Herrn Gerhard KERCKHOFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in Mamer,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 07.03.2014, welche, nachdem sie von allen Erschienenen und vom amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

2) CERATIZIT S.A., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 101, route de Holzem, L-8232 Mamer (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 4610),

auch hiernach benannt als "Aktionär der Kategorie B",

hier vertreten durch:

Herrn Gerhard KERCKHOFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in Mamer,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 07.03.2014, welche, nachdem sie von allen Erschienenen und vom amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Hiernach fassten die Aktionäre, wie vorgenannt vertreten, die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst einstimmig, dass das Stammkapital der CB CERATIZIT Luxembourg SA nicht länger auf Euro ("EUROS"), sondern auf Amerikanische Dollar ("USD") lauten soll vom 1. März 2014 an. Da das aktuelle Stammkapital der CB CERATIZIT Luxembourg SA auf EUR 54.500.000,00 (EUROS vierundfünfzig Millionen fünfhunderttausend) lautet und der Umrechnungskurs per 28.2. 2014 sich auf USD 1,3813 (Amerikanische Dollar eins/Komma//drei-achteinsdrei) für EUR 1 (EURO einen) stellt, der nach dem Willen der Parteien massgeblich sein soll, errechnet sich ein Stammkapital von umgerechnet USD 75.280.500,00 (Amerikanische Dollar fünfundsiebzig Millionen zweihundertachtzigtausendachthundertfünfzig). Es wird weiter beschlossen, das Stammkapital um USD 19.500,00 (Amerikanische Dollars neunzehntausendfünfhundert) auf USD 75.300.000 (Amerikanische Dollars fünfundsiebzig Millionen dreihunderttausend) durch Ausgabe von 70 (siebzig) neuen Aktien ohne Nominalwert, von denen 35 (fünfunddreissig) solche der Kategorie B sind, zu erhöhen.



Zeichnung der Aktien durch die Gesellschafter - Zahlung

Hierauf erklärten die vorgenannten Aktionäre durch ihren jeweiligen Vertreter, die 70 (siebzig) neuen Aktien zu zeichnen, davon Ever Spring International Holdings Ltd alle neuen 35 (fünfunddreissig) Aktien der Kategorie A und CE-RATIZIT S.A. alle 35 (fünfunddreissig) neuen Aktien der Kategorie B, und sie erklärten, diese durch Bareinlage von insgesamt USD 19.500,00 (Amerikanische Dollars neunzehntausend fünfhundert) voll einzuzahlen.

Der Nachweis über die überwiesene Einzahlung der Gelder wurde dem unterfertigtem Notar durch Vorlage einer Bankbescheinigung der Bank, die die Gelder der Gesellschaft führt, erbracht.

Der unterfertigte Notar akzeptierte diesen Nachweis und erachtete dies als ausreichenden Beweis, dass die Gelder tatsächlich dem Bankkonto der Gesellschaft gut geschrieben worden waren.

Zweiter Beschluss

Nach der zuvorgehenden Änderung der Währung, in welcher das Stammkapital ausgewiesen wird, sowie der Kapitalerhöhung beschlossen die Aktionäre, Artikel 5 der Satzung neu zu fassen, der nunmehr wie folgt lautet:

"Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt USD 75.300.000,00 (Amerikanische Dollar fünfundsiebzig Millionen dreihundertausend) eingeteilt in 272.570 (zweihundertzweiundsiebzigtausendfünfhundertsiebzig) Aktien ohne Nominalwert, von denen 136.285 (hundertsechsunddreissigtausendzweihundertfünfundachtzig) A Aktien sind und 136.285 (hundertsechsunddreissigtausendzweihundertfünfundachtzig) B Aktien sind."

Gehührer

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 7.000,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung um 16.30 Uhr geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieses Dokument in englischer Sprache verfasst wurde, und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist. Auf Anfrage der gleichen erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text maßgebend.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Capellen erstellt wird.

Nachdem das Dokument vorgelesen wurde, hat der Anwesende die vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. KERCKHOFF, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 2 mars 2014. Relation: CAP/2014/1057. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 27. März 2014.

Référence de publication: 2014049029/144.

(140055889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Europumps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.065.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 mars 2014

- M. Domenico SCARFO a démissionné de son mandat d'administrateur.
- M. Roland DE CILLIA, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014051193/13.

(140058572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.



Gelateria La Gondola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 1, rue Emile Mark. R.C.S. Luxembourg B 185.876.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Romolus Sorin HOGEA, ouvrier polyvalent, né à Resita, Roumanie, le 4 octobre 1971 (Matricule 1971 1004 990), demeurant à L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark,
- 2.- Madame Veronica HOGEA, née ION, sans état particulier, née à Resita, Roumanie, le 20 février 1976 (Matricule 1976 0220 909), demeurant à L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de GELATERIA LA GONDOLA S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé (s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'un salon de glaces, crêpes et gaufres ainsi que d'un snack avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de vente de parts à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants- droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.
- **Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mil quatorze.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:



Monsieur Romolus HOGEA, préqualifié,	50
Madame Veronica HOGEA, née ION, préqualifiée,	50
TOTAL: cent parts sociales:	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Assemblée générale extraordinaire.

Réuni en assemblée générale extraordinaire les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Romolus Sorin HOGEA, ouvrier polyvalent, né à Resita, Roumanie, le 4 octobre 1971 (Matricule 1971 1004 990), demeurant à L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark.

- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 3.- L'adresse du siège social est fixée au L-4620 Differdange, 1, rue Emile Mark.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hogea, Ion, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2014. Relation: EAC / 2014 / 4399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049797/78.

(140056858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

L'Assemblée générale ordinaire du 04 avril 2014 a décidé de nommer BDO Luxembourg pour la révision des comptes sociaux se clôturant au 31 décembre 2014. Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

SERVAIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014050075/14.

(140057019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

VPS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.851.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014050170/9.

(140056895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Alteo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.015.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme Alteo S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103015 en vertu de laquelle la société ALTEO S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été dénoncée avec effet immédiat au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014050308/13.

(140057430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

SE Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.298.

Die Bilanz zum 30. September 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13.03.2014.

Für SE Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014050072/15.

(140056406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

SMSC Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.835.646,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.681.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 mars 2014

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société, SMSC Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, (l'«Associé Unique»), en date du 25 mars 2014 que:

- 1. L'Associé Unique a pris connaissance et a accepté la démission de M. Simon Barnes, gérant, avec effet au 31 mars 2014 à minuit; et
- 2. L'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement M. Daniel Boone, Avocat à la Cour, né le 28 janvier 1965 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 66, Boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} avril 2014.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Nawaz Sharif, gérant;
- M. James Eric Bjornholt, gérant; et
- M. Daniel Boone, gérant.

Extrait des résolutions du conseil de gérance du 2 avril 2014

Il résulte d'une décision du conseil de gérance que le siège social de la Société est transféré au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014050084/26.

(140056450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.



Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014048993/10.

(140056169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Bruce Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 134.832.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014048978/11.

(140055554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

SB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 531.275.537,25.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.089.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of March.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Sberbank of Russia", an open joint stock company organized and existing under the laws of the Russian Federation, with its registered office 117997 Moscow (Russia), 19 Vavilova street, registered with the Unified State Register of Legal Entities under the Principal State Registration Number 1027700132195,

here represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The sole partner, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That it is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "SB International S.à r.l.", with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 161089, incorporated by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), dated May 20 th , 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1825 of August 10 th , 2011, and the articles of association of which have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 31 October 2012, published the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2945 of December 5, 2012.

and that the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the corporate capital to the extent of five million six hundred and twelve thousand United States Dollars (USD 5,612,000.00) in order to raise it from its present amount of five hundred and twenty-five million six hundred and sixty-three thousand five hundred and thirty seven United States Dollars and twenty-five Cents (USD 525,663,537.25) to five hundred and thirty one million two hundred and seventy-five thousand five hundred and thirty-seven United States Dollars and twenty-five Cents (USD 531,275,537.25) by the issue of five hundred and sixty-one million two hundred thousand (561,200,000) new shares with a nominal value of one Cent (0.01 USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares.



Subscription - Payment

All the five hundred and sixty-one million two hundred thousand (561,200,000) new shares are subscribed by the sole shareholder, Sberbank of Russia, pre-named, and are fully paid up by a contribution in cash in the amount of five million six hundred and twelve thousand United States Dollars (USD 5,612,000).

The amount of five million six hundred and twelve thousand United States Dollars (USD 5,612,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole partner decides to amend article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Issued Capital.** The capital of the Company is set at five hundred and thirty-one million two hundred and seventy-five thousand five hundred and thirty-seven United States Dollars and twenty-five Cents (USD 531,275,537.25) represented by fifty-three billion one hundred and twenty-seven million five hundred and fifty-three thousand seven hundred and twenty-five (53,127,553,725) shares with a nominal value of one Cent (0.01 USD) each all of which are fully paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of Articles.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 3,700.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"Sberbank of Russia", une "open joint stock", constituée et existant sous la loi russe, avec siège social à 117997 Moscou (Russie), 19 Vavilova street, inscrite au "Unified State Register of Legal Entities under the Principal State Registration" sous le numéro 1027700132195,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'associé unique, représenté par son mandataire, déclare et requiert le notaire d'acter:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée SB International S.à r.l., avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 161089, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1825 du 10 août 2011, et les statuts ont été modifies en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2945 du 5 décembre 2012,

et l'associé unique a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq millions six cent douze mille Dollars US (USD 5.612.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-cinq millions six cent soixante-trois mille cinq cent trente-sept Dollars US et vingt-cinq Cents (USD 525.663.537,25) à cinq cent trente-et-un millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept Dollars US et vingt-cinq Cents (USD 531.275.537,25.-) par l'émission de cinq cent soixante-et-un millions deux cent mille (561.200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Cent (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cent soixante-et-un millions deux cent mille (561.200.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Sberbank of Russia, préqualifiée, et sont entièrement libérées en espèces à concurrence d'un montant de cinq millions six cent douze mille Dollars US (USD 5.612.000.-).

Le montant de cinq millions six cent douze mille Dollars US (USD 5.612.000.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à USD 531.275.537,25 (cinq cent trente-et-un millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent trente-sept Dollars US et vingt-cinq Cents) représenté par 53.127.553.725 (cinquante-trois milliards cent vingt-sept millions cinq cent cinquante-trois mille sept cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 3.700.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., \ le \ 25 \ mars \ 2014. \ Relation: \ LAC/2014/13840. \ Reçu \ soixante-quinze \ euros \ (75.-EUR).$

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014048789/126.

(140055226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

GDI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers. R.C.S. Luxembourg B 171.816.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société en date du 31 décembre 2013 que le siège social de la société a été transféré au 20, rue des Peupliers L-2328 Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050519/13.

(140057940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.



Silicon Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire. R.C.S. Luxembourg B 172.451.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED

KILIFI FAMILIENSTIFTUNG, a Foundation (Stiftung) duly organized under the laws of the Principality of Liechtenstein, having its registered office in Vaduz (Principality of Liechtenstein), registered in Liechtenstein with the Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt under No. FL-0001.519.633-6,

"the principal"

here represented by Mr Umberto CERASI, "licencié en droit", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed by the registration authority.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

- 1. That the company SILICON CAP S.A., herein referred to as "the Company", a public limited company with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 172451, was incorporated on 22 October 2012 pursuant to a deed drawn-up by Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2907 of 30 November 2012.
- 2. That the subscribed capital of the Company amounts to EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, entirely paid-up.
 - 3. That the principal is the sole owner of all the shares representing the whole share capital of the Company.
- 4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5. That the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the Company and that as liquidator it will pay off all the liabilities; so that the liquidation of the Company is done and closed.
- 6. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company.
 - 7. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the Company shares register.
- 8. That all the books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARIJ

KILIFI FAMILIENSTIFTUNG, une Fondation (Stiftung) dûment constituée sous les lois de la Principauté du Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz (Principauté du Liechtenstein), immatriculée au Liechtenstein auprès du Grundbuchund Öffentlichkeitsregisteramt sous le n° FL-0001.519.633-6,

«la mandante»



ici représentée par Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société SILICON CAP S.A., ci-après «la Société», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 172451, a été constituée en date du 22 octobre 2012 suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2907 du 30 novembre 2012.
- 2. Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.
 - 3. Que la mandante est la seule propriétaire de toutes les actions représentatives du capital social de la Société.
 - 4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5. Que l'activité de la Société a cessé; que l'actionnaire unique reprend tout l'actif de la Société et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- 6. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.
 - 7. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la Société.
- 8. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social de CF Corporate Services.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la mandante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. CERASI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. LAC/2014/14203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014050081/94.

(140056072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Arlington Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 162.199.

> re 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Lu

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARLINGTON INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014049585/12.

(140056986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck